



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUIN 2014

Elus Présents : Jean-Yves BONNIEC, Alain BOSSARD, Pierre CANTONI, Denis DUSSART, Emmanuel HESRY, Luc JOURNAULT, Josiane QUIRION, Dominique SALIOU, Virginie VENTROUX, Marcelle BONNIN-GUERIN

Invités : Philippe BOUCLET, Dominique OHLMANN, Francis SIMON, Brigitte JAMBART

Absents Excusés : Marc HIROT, Daniel ORIEUX

Préambule

Alain Bossard remercie le président de la FFTA Philippe Bouclet et le secrétaire général adjoint Dominique Ohlmann pour leur présence. Leur venue dans notre région les 5 et 6 juin était organisée autour de rencontres avec les élus locaux montois dans le cadre de la candidature du club de St-Jean-de-Monts à l'organisation du championnat d'Europe handi 2016, et avec les institutionnels (Région, DRJSCS, CREPS) dans le cadre du projet du futur CREPS grand ouest. Leur séjour s'achevait par une opération médiatique autour du spectacle Robin des Bois.

Amendement du compte-rendu du CA du 7 mai 2014

Denis Dussart et Luc Journault proposent des compléments à la rédaction du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 7 mai ; le document sera complété en conséquence.

Postes à pourvoir

Suite à la démission de Luc Journault le 8 mai 2014, le poste de Secrétaire général est vacant ; aucun élu ne propose sa candidature.

Suite à la démission de Jean-Marcel Quiblier le 15 mars 2014, le poste de Responsable de la formation est vacant ; aucun élu ne propose sa candidature.

Pierre Cantoni et Denis Dussart exposent que le Bureau ainsi constitué n'est pas valide ; Dominique Ohlmann répond que le poste de secrétaire n'est pas obligatoire et qu'il faut un minimum de 2 personnes dans le Bureau.

Toutefois, après vérification, notre règlement intérieur, conformément à nos statuts, précise que le bureau doit être composé du président, du secrétaire général et du trésorier. Nous devons remédier à cette situation incessamment.

Inscriptions Pôle Espoirs 2015

Claire Véronneau (Archers Nantais) et David Gagnepain (Surgères) sont pressentis pour intégrer le Pôle Espoirs la saison prochaine.

Pierre Cantoni confirme le montant de l'inscription de Claire Véronneau, demi-pensionnaire, soit 2500 €/an. Dans le cadre du PES2 (version actualisée du Parcours de l'Excellence Sportive), la FFTA prévoit que les minimales pensionnaires d'un Pôle seront inscrits "sur liste ministérielle" d'office.

Le CA valide l'inscription de ces deux archers.

Futur CREPS, missions du Pôle Espoirs

Le président de la FFTA Philippe Bouclet prend la parole et expose l'historique du Pôle Espoirs des Pays de La Loire, l'opportunité et les péripéties de sa création il y a quelques années. L'existence de l'école du CENS et l'appel du pied du président du CROS d'alors, Mr Marcel Retailleau, avaient plaidé pour Nantes plutôt que pour Bordeaux.

Philippe Bouclet, Francis Simon et Alain Bossard ont rencontré le Conseil Régional l'après-midi même du 5 juin, réunion à laquelle assistait le responsable du bureau d'études consultant mandaté pour le projet du futur CREPS grand ouest. Philippe Bouclet a réitéré la volonté fédérale de pérenniser le Pôle Espoirs des Pays de la Loire en l'intégrant dans le futur CREPS et en inscrivant en priorité le projet dans le CNDS fédéral ; Francis Simon a appuyé sur les missions d'expertise dévolues à une telle structure et le centre de ressources qu'elle représentera pour l'une des grandes régions de France - Bretagne/Pays de la Loire - la plus riche en licenciés FFTA ; Alain Bossard a insisté sur les synergies proposées par l'école du CENS dont les services sont particulièrement adaptés à la tranche d'âge des archers du Pôle (de la 3^{ème} à la terminale).

Quelques élus s'interrogent sur le calendrier des décisions, sans cesse réaménagé, et avancent que le projet prendra vraisemblablement du retard au risque que le Pôle Espoirs se retrouve sans infrastructure à la rentrée 2017... Une réunion des institutionnels du comité de pilotage est programmée le lendemain matin 6 juin, et Philippe Bouclet et Alain Bossard rencontrent l'après-midi les représentants de la DRJSCS puis le directeur de l'actuel CREPS ; sans doute ces réunions apporteront-elles plus de précision sur le calendrier et l'avenir de notre Pôle Espoirs.

La bonne nouvelle est tombée dès le début de l'après-midi du 6 juin et nous a été confirmée par les divers intervenants (DRJSCS, CREPS actuel) : l'intégration de notre Pôle Espoirs dans le projet du futur CREPS grand ouest est acquise, la décision a été prise le matin même par le comité de pilotage.

Réponse DRJSCS (Pôle), problématique CNDS, perspectives

(se reporter au compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 mai)

Alain Bossard expose les événements intervenus depuis le dernier CA et formule une proposition ; les principaux extraits de cette intervention sont en annexe ("2015-2017").

Les avis sont partagés, ne pas confondre la problématique du Pôle avec celle de la Ligue, quelles seraient les missions confiées à la personne embauchée, les moyens ne précèdent-ils pas le projet, etc...

Pierre Cantoni interroge Philippe Bouclet sur les aides susceptibles d'être apportées par la FFTA. Description est donnée de ce qui se passe dans diverses ligues, la fédération ne peut plus détacher de cadre mais accorde une aide annuelle de 10000 € à l'emploi, proratisée en cas de temps partiel.

Philippe Bouclet poursuit sa réflexion et indique combien il est important "voire obligatoire" d'embaucher une personne. A ce jour, des postes jusque là occupés par des bénévoles deviennent vacants ce qui met la ligue des Pays de la Loire dans une situation inconfortable et l'empêche de bien remplir ses missions.

Alain Bossard réitère la proposition d'embauche à mi-temps, le poste serait dédié à 85% à des missions de Ligue selon un schéma très basique à affiner (PESR, formation,...), les 15% restants seraient dévolus au Pôle Espoirs pour pallier les absences ponctuelles de Francis Simon. La FFTA financerait donc cette création de poste à hauteur de 5000 €.

Le candidat pressenti dans l'hypothèse initiale des seules vacances, préparateur physique occasionnel du Pôle Espoirs, présente le profil requis (BE2 tir à l'arc) et un projet personnel en phase avec notre attente. Nous devons néanmoins formaliser le descriptif de cet emploi et faire la publicité du poste à pourvoir.

Les élus dans leur ensemble approuvent le principe de la création d'un emploi à mi-temps.

Questions diverses

A une question posée sur la représentativité des délégués de ligues à l'AG fédérale, Dominique Ohlmann souligne que ceux-ci sont élus par les clubs, qu'ils représentent ces derniers et non la ligue.

Jean-Yves Bonniec évoque la mise en place pour la saison 2014-2015 de son projet de club ELPARC (Ecole Ligérienne du Parcours), propose de l'ouvrir à d'autres clubs et souhaite bénéficier des compétences du candidat dont le CA vient de valider le principe de l'embauche.

A la fin de la réunion, Dominique Saliou déclare renoncer à sa fonction de trésorière adjointe.

2015-2017

Les injonctions de la DRJSCS relatives à l'encadrement du Pôle et à l'amélioration de ses infrastructures, quelques légitimes soient-elles, se doublent désormais d'un attentisme de ce partenaire institutionnel à l'égard de notre ligue.

A la suite d'une indiscretion il apparaît que notre demande de subvention CNDS est en sursis avec une inclination défavorable pour des motifs dont je vous ai informés dès que j'ai eu connaissance de cette mauvaise nouvelle.

Nous avons pu exposer et commenter en 2012 auprès de la DRJSCS la réduction de l'envergure de la ligue lié au démantèlement de l'ETR consécutif aux départs de nos BE, puis réitérer cet argument en 2013... Las, en 2014, notre incapacité à repartir de l'avant, quelles qu'en soient les raisons, est désormais sanctionnée ou en passe de l'être.

Les synergies mises en place entre le Conseil Régional et la DRJSCS laissent penser que nous ne sommes sans doute pas au bout de nos désagréables surprises, sauf à réagir rapidement de façon pragmatique.

Il nous faut donc rebondir sans tarder sur les exigences de la DRJSCS, avec l'aide de la FFTA. Nous pourrions nous satisfaire d'une solution *a minima* en ce qui concerne le Pôle, proposant le recours à un vacataire pour remplacer ponctuellement notre CTN. Cette rustine coûterait à la Ligue environ 1800 € par an et accentuerait d'autant le déficit du Pôle considéré sous l'angle de la comptabilité analytique, d'autant que celle-ci ne prend pas en considération les prestations en nature dispensées par le CTN et les pensionnaires de la structure.

Allons plus loin et préparons l'avenir de la ligue dans la perspective de la réforme territoriale, paramètre récent mais déjà très prégnant dans tous les programmes et toutes les stratégies. Nous avons l'opportunité d'embaucher de suite le vacataire pressenti, un senior expérimenté dont l'emploi à mi-temps nous permettra de pérenniser le PESR et surtout de mettre en place une nouvelle dynamique de la formation, cette mission fondamentale dévolue aux ligues et aux comités régionaux.

D'aucuns vont réagir non en termes de projet, mais de budget... Un tel emploi à mi-temps pèse 14000 € par an desquels il faudra déduire le conventionnement que notre fédération devrait nous accorder, le début de réponse formulé dans la circulaire 490 l'atteste ; on peut logiquement s'accorder sur un budget annuel de 10000 €, et encore n'ai-je pas considéré d'autres formes de subvention tel le PSE ou équivalent, l'emploi est une priorité ministérielle.

Comme l'attestent les bilans présentés aux AG successives, la trésorerie disponible en début d'exercice est passée de 81000 € en 2012 à 102000 € en 2013 puis 122000 € en 2014. Ce gain de trésorerie est la résultante de 3 facteurs :

- une hausse du nombre de licenciés donc de leur cotisation, d'environ 10000 €
- une baisse des subventions moins rapide que celle de la masse salariale, soit un différentiel favorable d'environ 10000 €
- une baisse drastique des frais (déplacements, missions), soit 20000 €...

2015-2017

La ligue dispose ainsi d'une confortable assise financière à même de supporter les conséquences budgétaires de cette (re)création d'emploi et des coûts associés, quelque part sans que l'on touche même aux cotisations des archers ligériens. Les fonds propres de la ligue couvrent son budget 2014 (127000 €)...

Ce constat permet de relativiser les conséquences d'une probable baisse en cascade de nos subventions, les exercices à venir seront probablement dans le rouge mais cela ne m'émeut guère, la vocation de la ligue n'est pas la thésaurisation des subventions, sa surface financière est désormais disproportionnée, paradoxale.

Nous avons signé une convention quadriennale avec la Région et déposé un projet sportif auprès de la DRJSCS ; accordons-nous les moyens de respecter nos engagements et redonnons une crédibilité à notre ligue, ces documents contractuels - vous les avez approuvés - sont suffisamment riches et pertinents, les objectifs mentionnés accessibles avec un minimum de bonne volonté et d'engagement.